

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 125-22

Objet : RS - Commune de La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles cadastrées section B n° 130-154-346 pour l'aménagement des berges de la Leysse

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 125-22

objet **RS - Commune de La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles cadastrées section B n° 130-154-346 pour l'aménagement des berges de la Leysse**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique qu'un vaste programme de travaux de confortement des digues et de lutte contre les inondations dans la traversée de l'agglomération a été engagé, associé à des actions de restauration écologique des rivières.

La Leysse a été sécurisée entre la sortie de Chambéry et le pont de l'autoroute A41. L'Hyères est en cours de travaux pour terminer de sécuriser et de restaurer la confluence Leysse-Hyères.

La suite de ce programme passe par l'aménagement du tronçon manquant entre le pont de l'A41 et le bras de décharge des crues de la Leysse.

L'état actuel de la digue en rive droite sur ce tronçon est préoccupant pour les raisons suivantes :

- digue ancienne de plus de 150 ans,
- digue en mauvais état avec la présence de tassements et de fissures d'érosion,
- présence de réseaux d'eaux épurées de Grand Chambéry (D1200),
- support de la piste cyclable du Département.

Les études de danger menées par la collectivité concluent à un risque de rupture de la digue avéré à partir de 200 m³/s.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, la collectivité doit anticiper sur la gestion du foncier dans le secteur. Ainsi, dans un premier temps, des démarches de négociations amiables sont engagées avec les propriétaires et débouchent sur des promesses de vente.

Les parcelles cadastrées section B n° 130-154-346, lieu-dit Jambe de Fer nord, sur la commune de La Motte-Servolex, appartenant à Edith Zanini, sont impactées pour partie par les travaux.

Il est donc proposé d'acquérir ces parcelles représentant une superficie cadastrale totale d'environ 12 468 m².

Conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat, il est proposé un prix de 1,5 €/m², soit un montant de 18 702 €.

Les éventuels frais de division foncière et l'ensemble des droits, taxes et honoraires générés par l'acte authentique ou l'acte administratif seront à la charge de Grand Chambéry.

La présente acquisition est exonérée de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'acquisition et la cession des biens immeubles comprises entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Vu l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 20 mai 2022,

Vu la promesse de vente signée par Edith Zanini en date du 13 juillet 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 130-154-346, lieu-dit Jambe de Fer Nord, sur la commune de La Motte-Servolex, appartenant à Edith Zanini, soit une superficie cadastrale totale de 12 468 m² au prix de 18 702 €,

Article 2 : précise que le transfert de propriété sera passé soit par acte authentique notarié, soit en la forme administrative,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 125-22

Objet de l'acte : RS - Commune de La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles cadastrées section B n° 130-154-346 pour l'aménagement des berges de la Leysse

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 2 - Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) : ANNEXE PLAN ZANINI

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28029H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28029H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022